

---

**Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2005**

4 mai 2005  
Français  
Original: anglais

---

New York, 2-27 mai 2005

**Application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération  
des armes nucléaires et de l'alinéa c) du paragraphe 4  
de la décision de 1995 relative aux principes et objectifs  
de la non-prolifération et du désarmement nucléaires**

**Rapport présenté par le Japon**

Conformément à l'alinéa 12 du paragraphe 15 du chapitre du Document final de la Conférence d'examen de 2000 relatif à l'article VI du Traité, le Gouvernement japonais rend compte des mesures qu'il a prises en vue de l'application de l'article VI du Traité et de l'alinéa c) du paragraphe 4 de la décision de 1995 relative aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

**1. Contribution au processus d'examen de 2005**

En vue de contribuer de manière concrète aux préparatifs de la Conférence d'examen de 2005 et d'expliquer clairement sa position sur le désarmement nucléaire, le Japon a présenté les documents de travail suivants à différentes sessions du Comité préparatoire :

- NPT/CONF.2005/PC.I/WP.7
- NPT/CONF.2005/PC.II/WP.15 et NPT/CONF.2005/PC.II/WP.18
- NPT/CONF.2005/PC.III/WP.11, NPT/CONF.2005/PC.III/WP.17, NPT/CONF.2005/PC.III/WP.18 et Corr.1

En outre, les 7 et 8 février 2005, le Japon a organisé à Tokyo un séminaire sur le Traité de non-prolifération des armes nucléaires intitulé « À l'approche de la Conférence d'examen de 2005 », afin de faciliter la réussite de la Conférence d'examen de 2005.

**2. Attachement aux trois principes de la non-nucléarisation**

Le Gouvernement japonais reste fermement attaché aux trois principes de la non-nucléarisation, qui consistent à ne pas posséder d'armes nucléaires, à ne pas en fabriquer et à ne pas permettre leur entrée dans le pays. Les gouvernements japonais



successifs, dont celui de l'actuel Premier Ministre Junichiro Koizumi, ont maintes fois déclaré que le Japon resterait fidèle à ces principes.

### **3. Action engagée en vue d'une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**

Le Japon souligne qu'il importe que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui constitue l'un des principaux piliers du régime du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, entre en vigueur rapidement. Dans cette perspective, il a pris de nombreuses mesures, parmi lesquelles les suivantes :

a) Il a profité de toutes les rencontres de haut niveau pour s'efforcer de convaincre les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, en particulier ceux qui figurent dans la liste de l'annexe II, qu'il importait que celui-ci entre en vigueur rapidement.

b) Le 3 septembre 2003, à la troisième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Ministre des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Yoriko Kawaguchi, a lancé un vibrant appel personnel pour que le Traité soit signé et ratifié dès que possible. Auparavant, le Président de la Conférence et Ministre des affaires étrangères de la Finlande, M. Tuomioja, la Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, M<sup>me</sup> Ferrero-Waldner, et M<sup>me</sup> Kawaguchi avaient écrit ensemble aux 12 pays restants, dont la ratification était une condition préalable à l'entrée en vigueur du Traité, pour les exhorter à le ratifier au plus tôt. Par la suite, l'Autriche, la Finlande et le Japon ont entrepris des démarches conjointes.

c) En septembre 2004, le Japon a accueilli conjointement avec l'Australie, la Finlande et les Pays-Bas, une Réunion ministérielle des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à l'issue de laquelle une déclaration ministérielle conjointe a été publiée, soulignant que les progrès accomplis vers une entrée en vigueur rapide du Traité contribueraient à la réussite de la Conférence d'examen de 2005.

d) En avril 2005, préalablement à la Conférence d'examen de 2005, le Ministre des affaires étrangères, M. Nobutaka Machimura, a écrit à 11 pays dont la ratification est une condition préalable à l'entrée en vigueur du Traité.

e) Dans le cadre de la mise en place du Système de surveillance internationale, la construction de stations nationales de surveillance au Japon n'a cessé de progresser sous le contrôle du système d'exploitation mis en place par le Japon pour l'application du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À ce jour, trois stations de surveillance ont été officiellement certifiées conformes par le Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

f) L'Ambassadeur Yukio Takasu, Représentant permanent du Japon auprès de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, a été élu Président de la Commission pour 2004 et s'emploie sans relâche à faire en sorte que le Traité entre en vigueur rapidement.

g) Le Japon a incité les pays qui n'ont pas encore ratifié le Traité à le faire, par exemple, en fournissant une assistance technique en surveillance sismologique pour faciliter la mise en place du Système de surveillance internationale.

h) Avec l'Allemagne, le Japon a également pris l'initiative d'organiser en mai 2004, au Centre germano-japonais de Berlin, un séminaire sur les applications civiles et scientifiques des techniques de vérification visées par le Traité.

#### **4. Activités préalables au démarrage des négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles**

Le Japon souligne qu'il importe d'engager d'urgence les négociations d'un futur traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Pour y contribuer concrètement, il a présenté à la Conférence du désarmement, le 14 août 2003, un document de travail destiné à approfondir l'examen des questions de fond posées par le Traité et à augmenter les chances de voir les négociations s'engager rapidement.

Le Japon considère qu'il est primordial de s'entendre sur le programme de travail de la Conférence du désarmement, ce qui serait une façon de parvenir à ce que les négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles démarrent au plus tôt. Il a fait tout ce qu'il pouvait pour sortir la Conférence de l'impasse où elle se trouve actuellement et redoublé ses efforts en ce sens lorsqu'il l'a présidée, du 18 août au 31 décembre 2003. Le 4 septembre 2003, M<sup>me</sup> Kawaguchi s'est rendue à la Conférence et a demandé instamment que le débat de fond reprenne rapidement, en insistant sur la nécessité d'engager d'urgence des négociations sur le traité.

#### **5. Présentation de résolutions sur le désarmement nucléaire à l'Assemblée générale des Nations Unies**

De 1994 à 1999, le Japon a présenté chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies un projet de résolution en faveur du désarmement nucléaire, l'objectif étant, à terme, l'élimination des armes nucléaires. Depuis 2000, le Japon a présenté tous les ans un projet de résolution intitulé « Vers l'élimination totale des armes nucléaires » qui reprend les mesures de désarmement concrètes et pratiques convenues dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000. Ces textes, dont l'objectif est de parvenir à un monde pacifique, sûr et exempt d'armes nucléaires, ont été adoptés avec l'appui d'une majorité écrasante de la communauté internationale. Il convient de noter qu'en 2004, la résolution a recueilli plus de voix que jamais depuis 10 ans.

#### **6. Coopération en vue de la dénucléarisation de la Fédération de Russie**

En juin 2002, au Sommet de Kananaskis (Canada), les dirigeants du Groupe des Huit ont annoncé la création d'un « Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes » visant à régler les questions relatives à la non-prolifération, au désarmement, à la lutte antiterroriste et à la sûreté nucléaire. Dans le cadre de ce partenariat, le Japon s'est engagé à verser une contribution d'un peu plus de 200 millions de dollars des États-Unis, dont 100 millions seront consacrés au programme du G-8 pour l'élimination des surplus de plutonium de qualité militaire de la Russie, le restant devant financer des projets de démantèlement de sous-marins nucléaires russes réformés. Parallèlement, avec son concours, 20 kilogrammes de plutonium de qualité militaire, soit l'équivalent de deux ou trois têtes nucléaires, ont été éliminés à l'aide de techniques modernes mises au point par des chercheurs russes, ce qui constituait une première mondiale.

En décembre 2003, le Japon et la Fédération de Russie ont lancé, dans le cadre du Partenariat, leur premier projet conjoint de démantèlement d'un sous-marin nucléaire de la classe Victor III réformé, qui a été mené à bien en décembre 2004. Ils s'efforcent actuellement de parvenir à un accord sur le démantèlement de cinq autres sous-marins nucléaires réformés.

#### **7. Action menée pour promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération**

En août 2002, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de préparer une étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération a présenté son rapport au Secrétaire général de l'ONU. La résolution A/RES/57/60 demandant l'application des recommandations figurant dans ce rapport a été adoptée sans être mise aux voix à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Depuis 1983, le Japon a invité plus de 550 boursiers du programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement à visiter le pays, notamment Hiroshima et Nagasaki, pour donner à ces jeunes gens, qui seront chargés demain de la diplomatie en matière de désarmement, la possibilité de voir par eux-mêmes les conséquences horribles et durables de l'utilisation de bombes atomiques. Le Japon continuera de contribuer à ce programme.

Le Japon estime que la communauté internationale doit être bien informée des effets destructeurs des armes nucléaires. Le peuple japonais souhaitant que ces armes ne soient plus jamais utilisées, son gouvernement a appuyé, en diverses occasions, les administrations locales et les organisations non gouvernementales qui organisaient à l'étranger des expositions sur la bombe atomique; il a notamment contribué à des expositions consacrées aux bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, qui ont eu lieu à Aubagne (France) en septembre 2004 et à Compton (États-Unis) en mars 2005. La Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies a apporté son soutien à l'exposition sur ce thème qui se déroule actuellement au Siège de l'Organisation, à l'occasion de la Conférence d'examen.

Le Gouvernement japonais a publié en mars 2004 un ouvrage sur la politique du Japon en matière de désarmement et de non-prolifération dans lequel il fait le point de la situation afin de sensibiliser le public à ces questions et de les faire comprendre plus largement.

Soucieux de donner effet aux recommandations figurant dans le rapport soumis par le Groupe d'experts gouvernementaux (A/57/124), le Japon a invité, en novembre 2002, janvier 2004 et février 2005, des personnalités du monde de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Pendant leur séjour, ces personnalités ont donné des conférences sur la nécessité du désarmement nucléaire à Tokyo, Hiroshima et Nagasaki, et eu des échanges de vues avec des représentants d'organisations non gouvernementales et des victimes des bombardements atomiques.